

Actions de masse (Shinken admin)

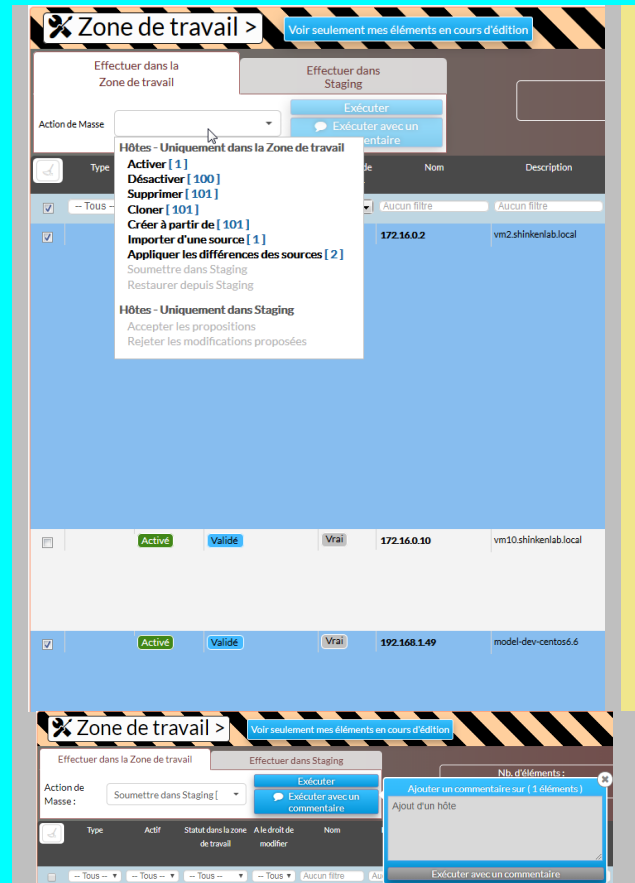
Les différentes actions

L'interface propose un certain nombre d'actions de masse. Cela permet de gérer un grand nombre d'éléments sans avoir à effectuer les actions élément par élément. Elle se trouve en haut de la [Liste des éléments](#).

i Il est important de noter que les actions de masses disponibles peuvent être différentes suivant que vous soyez dans la zone de travail, ou que vous soyez dans la zone staging.

Onglet "Effectuer dans Staging"

En utilisant l'onglet "Effectuer dans Staging", les hôtes seront directement dans l'état Validé dans Staging (ou supprimés dans le cas de la suppression). Aucune validation de la part d'un administrateur Shinken ne sera nécessaire.



Voici la liste des actions possibles :

- **Activer** rend un élément actif. Les éléments actifs seront supervisés par Shinken.

Cette action est équivalente à changer la valeur du champ "Activé" à Vrai dans la page d'édition des éléments.

- **Désactiver** rend un élément inactif. Les éléments inactifs ne seront pas supervisés par Shinken.

Cette action est équivalente à changer la valeur du champ "Activé" à Faux dans la page d'édition des éléments.

i règles d'indisponibilités:

1. Déjà actif
2. De type "Nouveau"
3. Statut de la zone de travail "Proposé"
4. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition

i règles d'indisponibilités:

1. Déjà inactif
2. De type "Nouveau"
3. Statut de la zone de travail "Proposé"
4. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition

- **Supprimer** supprime un élément. Cette action place l'élément dans la zone de travail et doit être soumis pour qu'un administrateur Shinken valide la suppression.

Une confirmation sera demandée pour éviter une suppression accidentelle.

Cette action est équivalente à la suppression dans la page d'édition de chaque élément.

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"
2. Statut de la zone de travail "Proposé"
3. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition

- **Cloner** copie un élément. Tous ces champs seront dupliqués (y compris "les droits de l'utilisateur"), et son nom aura la mention [**copie**]. Cet objet est nouveau et indépendant de l'objet de départ.

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"
2. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition

- **Créer à partir de** duplique un élément. L'action est similaire à Cloner mais le nouvel élément ne gardera pas "les droits de l'utilisateur" de l'objet de départ.

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"

- **Importer d'une source et Appliquer les différences des sources** permettent d'importer des éléments depuis les sources activées dans la configuration.

Ces actions sont équivalentes à l'import ou les différences dans la page d'édition de chaque élément.

 règles d'indisponibilités:

1. N'est pas de type "Nouveau" ou n'a pas de différence

Actions uniquement disponibles dans la zone de travail :

- **Soumettre dans staging** soumet les modifications effectuées dans la zone de travail dans staging. Cette action peut être effectuée avec un commentaire à l'aide du bouton **Exécuter avec un commentaire**. Le commentaire sera ajouté sur tous les éléments sélectionnés.

Cette action est équivalente à l'action du bouton "Soumettre dans Staging" de la page d'édition d'un élément.

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"
2. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition
3. Statut de la zone de travail différent de "En édition"

- **Restaurer depuis Staging** annule les modifications faites dans la zone de travail et repasse l'élément à son état de staging. Si l'élément n'existe pas dans staging alors il est supprimé.

Cette action est équivalente à l'action du bouton "Restaurer depuis Staging" de la page d'édition d'un élément.

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"
2. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition
3. Statut de la zone de travail différent de "En édition"

Actions uniquement disponibles dans la liste des hôtes de staging :

- **Accepter les propositions** accepte les modifications proposées depuis la zone de travail et déplace l'élément dans staging.

Cette action est équivalente à l'action du bouton "Accepter l'élément proposé" de la page d'édition d'un élément.

- **Rejeter les modifications proposées** rejette les modifications proposées et repasse l'élément dans la zone de travail avec le statut rejeté. Les modifications sont conservées sur l'élément dans la zone de travail.

Cette action peut être effectuée avec un commentaire à l'aide du bouton **Exécuter avec un commentaire**. Le commentaire sera ajouté sur tous les éléments sélectionnés.

Cette action est équivalente à l'action du bouton "Rejeter l'élément proposé" de la page d'édition d'un élément. règles d'indisponibilités:

 règles d'indisponibilités:

1. De type "Nouveau"



1. De type "Nouveau"
2. Pour les utilisateurs qui n'ont pas le droit d'édition
3. Statut de la zone de travail différent de "Proposé"

Effectuer une action

Pour effectuer une action de masse, sélectionnez les éléments à modifier dans la liste.



Si vous devez sélectionner un grand nombre d'éléments parmi une liste, le plus rapide sera d'utiliser des filtres, puis utiliser le bouton à cocher pour cocher tous les éléments filtrés.

Choisissez l'action à effectuer. Le compteur vous indique le nombre d'éléments qui pourront être modifiés par chaque action. Seules les actions qu'il est possible d'exécuter sur les éléments sélectionnés sont disponibles.

Validez l'action avec le bouton **Exécuter** ou **Exécuter avec un commentaire**.

En cas d'échec de l'action un message est remonté à l'utilisateur.

Le message d'erreur affiche l'erreur sur 1 élément, mais si d'autres éléments sont en erreurs, alors un bouton **Voir tous** apparaît à côté du compteur d'éléments en échecs.

Le bouton **Voir tous** affiche une fenêtre avec la liste complète des erreurs. Cette fenêtre peut être déplacée.

